



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2005
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Quatrième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Thème spécial : objectifs du Millénaire
pour le développement et peuples autochtones**

Information reçue des organisations non gouvernementales

Note du Secrétariat

Dans son rapport sur les travaux de sa troisième session, tenue du 10 au 21 mai 2004, l'Instance permanente sur les questions autochtones formule des propositions, des objectifs et des recommandations, identifie de futurs domaines d'action possibles et, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, recommande aux États, aux organismes du système des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales, aux peuples autochtones et aux organisations non gouvernementales de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Le présent document et ses additifs présentent les informations reçues des organisations non gouvernementales.

* E/C.19/2005/1.



Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur et Elizabeth Seton Federation*

Déclaration sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les peuples autochtones

La présente déclaration est soumise à l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa quatrième session, qui se tiendra du 16 au 27 mai 2005, au titre du point 3 de l'ordre du jour provisoire intitulé : « Thème spécial : objectifs du Millénaire pour le développement et peuples autochtones ». L'accent y est mis sur l'élimination de l'extrême pauvreté.

1. En tant qu'organisations non gouvernementales qui fournissent des services sociaux à de nombreuses populations autochtones dans le monde, nous nous félicitons de l'attention portée au thème de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

2. D'après notre expérience, les points ci-après ont une grande importance pour le développement humain, en particulier celui des populations autochtones, qui font partie des groupes les plus souvent tenus à l'écart des cadres d'action et des programmes nationaux.

– Il ne fait aucun doute que la pauvreté des populations autochtones soit due à un manque de ressources économiques et matérielles. Mais, dans leur cas, il est fréquent que cette pauvreté soit davantage liée à l'exclusion et à la marginalisation. Les communautés autochtones ne participent pas à la vie politique, n'ont véritablement d'emprise ni sur leur vie ni sur leur environnement et ne peuvent exercer leur droit à disposer d'elles-mêmes.

3. À la suite de travaux menés au niveau local, aux Philippines, nous savons que les gouvernements imposent parfois aux populations autochtones des projets de développement sans les consulter ni chercher à connaître leurs besoins. Les droits fonciers de l'une de ces communautés sont ignorés ou violés par les autorités locales, tandis que le gouvernement lui impose l'exécution d'un programme de construction de logements, inutile. En fait, ce type de programme entraîne la disparition des relations et coutumes traditionnelles.

– Les programmes de développement visant à réduire la pauvreté des populations autochtones doivent prévoir leur pleine participation à l'exécution du programme et à la prise de décisions. Dans le cas contraire, les populations autochtones sont réduites au statut d'objet. Elles ont des liens indestructibles avec la nature, et leur sagesse est bien plus ancienne que les États nations. Nous rappelons à l'Instance permanente que la pauvreté matérielle de nombreux groupes autochtones est le résultat direct de pillages, de la colonisation, de l'exploitation et de la domination qui ont visé leurs terres et leur mode de vie traditionnel. Cette exploitation a été commise par des États nations légitimes.

4. Nous savons que, dans le monde entier, des communautés autochtones travaillent énergiquement et avec créativité à l'exécution de projets de microentreprises et ont mis sur pied différentes sortes de coopératives agricoles.

* Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social.

Mais la mondialisation actuelle les oblige fréquemment à se livrer à la prostitution et au trafic ou à faire travailler leurs enfants, qui deviennent vendeurs de rue ou mendiants. Cette lutte des populations autochtones pour la survie économique se déroule alors que la culture dominante fait prospérer différentes activités touristiques et crée des entreprises tout autour d'elles. Le fait qu'elles ne bénéficient pas du développement de la société et que les ressources et les profits soient répartis aussi inégalement démontre l'injustice persistante de la domination culturelle qui constitue une forme sournoise de pauvreté.

- Lorsqu'on souhaite lutter contre la pauvreté et favoriser le développement humain, il faut impérativement tenir compte de l'exploitation anormalement élevée des femmes et des fillettes. Ces dernières devraient être des acteurs clefs des stratégies adoptées dans ce domaine.

5. Au Brésil, dans le cadre de la lutte des communautés amazoniennes pour que leurs droits d'eau et fonciers soient respectés, ce sont les femmes qui ont persuadé les dirigeants de leur communauté de réfléchir à l'impact à long terme de la déforestation et au fait que les bénéfices de la vente des terres en vue de leur exploitation seraient peu durables. Ce sont elles qui ont lancé la contestation contre la destruction par les entreprises de la forêt tropicale et de sa biosphère, dont dépend la planète. Dernièrement, l'attention mondiale s'est tournée vers ce problème lorsqu'une religieuse, qui avait participé à cette lutte pendant plus de 30 ans, a été assassinée sans hésitation par des gens qui voulaient détruire des maisons communautaires et des terres de subsistance pour un profit économique immédiat.

6. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépend de nous tous. Les contributions et les besoins des peuples autochtones du monde entier sont un élément incontournable de cette réussite. À cet égard, nos recommandations sont simples. Nous recommandons que les gouvernements :

a) Reconnaittent formellement les injustices et les pratiques qui, par le passé, ont provoqué un appauvrissement à plusieurs égards des communautés autochtones et réaffirment publiquement l'importance de ces communautés pour l'intérêt national et international;

b) Assurent la participation à part entière des communautés autochtones à toute élaboration de politique et à toute prise de décisions relatives à une communauté, à des terres ou à un environnement autochtone. Pour avoir une portée quelconque, cette participation doit commencer dès les premières étapes de la formulation des politiques et se poursuivre jusqu'au terme du projet. Il sera peut-être nécessaire de consacrer des ressources à la traduction des langues autochtones dans la langue nationale dominante;

c) Appuient la diffusion de projets efficaces de développement des peuples autochtones fondés sur les pratiques optimales et non pas sur des idées purement théoriques ou des raisonnements politiques, et mettent l'accent sur le développement local, sur la maîtrise locale des initiatives et sur les principes de développement humain et culturel allant de pair avec la prospérité économique, la créativité et la diversité des projets. De nombreuses communautés autochtones et organisations non gouvernementales sont prêtes à coopérer à l'exécution de telles initiatives, à condition qu'elles soient épargnées par la corruption et la domination militaire et qu'elles ne soient pas assujetties à des procédures bureaucratiques;

d) Incluent des processus d'examen de la situation des femmes dans tous les projets de développement afin de leur donner la possibilité de participer et d'avoir un rôle moteur en tant qu'agents indispensables et protagonistes du développement humain.

7. Avec la participation effective de chacun, il est possible de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est possible de bâtir un monde nouveau, conforme à la vision d'universalité des droits de l'homme, de paix mondiale et d'élimination de l'extrême pauvreté que promeut l'Organisation des Nations Unies.
